

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Institut (CI) de l'Inspé de l'académie de Limoges lors de sa séance du 12 février 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : **580/2025/CAB**

Conseil d'Administration du 14 mars 2025

Sujet : Dates de fermetures des 3 sites de l'Inspé pour l'année universitaire 2024-2025

Site de Limoges

Périodes	Date de début	Date de fin incluse
Congés d'automne	26/10/2024	03/11/2024
Congés de fin d'année	23/12/2024	05/01/2025
Congés d'hiver	03/03/2025	09/03/2025
Congés de printemps	28/04/2025	04/05/2025
Ascension	30/05/2025	30/05/2025
Congés d'été	21/07/2025	20/08/2025

Site de Tulle

Périodes	Date de début	Date de fin incluse
Congés d'automne	26/10/2024	03/11/2024
Congés de fin d'année	23/12/2024	05/01/2025
Congés d'hiver	03/03/2025	09/03/2025
Congés de printemps	28/04/2025	04/05/2025
Ascension	30/05/2025	30/05/2025
Congés d'été	15/07/2025	20/08/2025

Site de Guéret

Périodes	Date de début	Date de fin incluse
Congés d'automne	28/10/2024	03/11/2024
Congés de fin d'année	23/12/2024	05/01/2025
Congés d'hiver	03/03/2025	09/03/2025
Congés de printemps	21/04/2025	04/05/2025
Ascension	30/05/2025	30/05/2025
Congés d'été	15/07/2025	20/08/2025

Cette demande est conforme au fonctionnement de l'Inspé pour les années antérieures.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 3

Fait à Limoges, le 14 mars 2025

Le Président de l'Université

Vincent Jolivet

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2025.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 mars 2025.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges